



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier juin deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

**OBJET : Transition énergétique - Autorisation de signature des conventions Fonds CHENE saison 6 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**

**PRESENTS** : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS** : M. Y. PASDRMADJIAN (pouvoir donné à JL BOUCHAUD), M. O. LY (pouvoir donné à P. ROUSSET), M. S. MOREL (pouvoir donné à MN. STRECKER)

**ABSENTS** : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

**Délibération N° : DEL 63/2026**

**Nomenclature** : 5.7.7

**Domaine** : Direction Technique Aménagement et Environnement

**Le rapporteur** : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 Novembre 2018,

VU le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire »,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé « PRO-INNO-66 ». Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Etant donné que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre du Fonds CHENE saison 6, les communes de Claix, Domène, Echirolles, Meylan, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Vaulnaveys-le-Haut, la SPL ALEC, et Grenoble-Alpes Métropole ont déposé une candidature commune, portée par Grenoble-Alpes Métropole, coordinateur du groupement.

Le dossier de candidature a été retenu et validé par le jury du Programme ACTEE le 26/02/2026 pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Ainsi, la commune de Claix bénéficiera d'un financement pour recruter un économe de flux afin de mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique.

Au titre de CHENE 6, le montant de l'aide prévisionnelle pour Claix s'élève à 18 533,66€ dans le cadre du « LOT 1 RH » pour la reconduction d'un poste d'économe de flux (contrat à durée déterminée financé sur une durée de 8 mois).

Suite à la sélection par le jury de la candidature du groupement ACTEE, deux conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre du projet lauréat sont conclues entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le rapporteur PROPOSE au Conseil Municipal d'approuver les conventions et leurs annexes, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE les conventions et leurs annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère, à Monsieur le Président de la FNCCR et à Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole.

**Modalités de vote** : Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

**Martine BRUN**



Le Maire,

**Christophe REVIL**



Date d'affichage: 9.06.2026

Date de retrait: 9.08.2026